

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 1^{er} avril 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 2 / 2022

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une véranda à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Madame et Monsieur
Michel Lacaf-Hellers
89, route des 3 Cantons
L-4970 Bettange-sur-Mess

Localisation de la construction : 89, route des 3 Cantons
L-4970 Bettange-sur-Mess
Num. cad. 134 / 1493
Sect.B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.